

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

N°2026/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Travaux de réhabilitation du Moulin à Vent Marché - Contrat 2025/03 Avenant n°1.

Madame Nadège FERTÉ Maire de la commune de SAINT-WITZ

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020, autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la réhabilitation du Moulin à Vent situé 30 rue de Paris à Saint-Witz.

Vu la décision 17/2026 attribuant le marché des travaux de réhabilitation du Moulin à Vent de Saint-Witz pour le lot 4 -Travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) à l'entreprise COLAS,

Vu l'établissement de prestations supplémentaires nécessaires à l'exécution des travaux sur le site.

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au contrat 2025-03 avec l'entreprise COLAS France ETABLISSEMENT PIERRELAYE sise au 45 chaussée Jules César 95480 PIERRELAYE dont l'objet est la mise à disposition d'une équipe et de personnels pour la dépose des ouvrages existants et le remblai de la fosse existante pour 4 500€ HT ou 5 400€ TTC soit une hausse de 13.64% des prestations (offre de base HT de 33 000€ soit 39 600€ TTC).

Article 2 : Ampliation de la présente décision est adressée au SGC de GARGES et au Sous-Préfet de SARCELLES.

Article 3 : De rendre compte au Conseil Municipal de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CERGY PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication/affichage.

Fait à SAINT-WITZ, le 26 mai 2026
Le Maire,
Nadège FERTÉ

